



COMMUNE DE CHERENG
66 Route Nationale
59152 CHERENG
Téléphone : 03.20.41.37.19
Courriel : contact@mairie-chereng.fr



DECISION N° 2026/005

Objet : Sollicitation d'un soutien financier auprès du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs - Volet Energie 2026 pour le projet « Rénovation de l'éclairage public dans 10 rues : rue Arthur Béarez, rue de l'Autour, rue des Tilleuls, rue du Bon Passage, rue Jean Ochin, rue d'En Bas, rue du Château, rue du Tambourin, Sentier Dumortier, Chemin de Bourghelles

Le Maire de la commune de CHERENG,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de missions complémentaires,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026/1/4 en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit conseil municipal au Maire de CHERENG, et notamment l'alinéa n° 25 ;

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de l'éclairage public dans 10 rues (rue Arthur Béarez, rue de l'Autour, rue des Tilleuls, rue du Bon Passage, rue Jean Ochin, rue d'En Bas, rue du Château, rue du Tambourin, Sentier Dumortier, Chemin de Bourghelles) ;

CONSIDÉRANT que ce projet représente un coût prévisionnel estimé à 67 830,00 € HT ;

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter un soutien financier auprès du Département du Nord dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 – Volet Energie afin de participer au financement de ce projet de rénovation,

DECIDE

Article 1 : D'engager le projet de rénovation de l'éclairage public dans les 10 rues suivantes : rue Arthur Béarez, rue de l'Autour, rue des Tilleuls, rue du Bon Passage, rue Jean Ochin, rue d'En Bas, rue du Château, rue du Tambourin, Sentier Dumortier, Chemin de Bourghelles

Article 2 : De solliciter auprès du Département du Nord, une subvention au titre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2026 – Volet Energie » à hauteur de 40 % (Taux unique maximal de subvention de 40%, pour un montant maximum de travaux de 50 000 €) pour financer le projet et de déposer le dossier de demande de soutien financier.

Article 3 : Le montant prévisionnel du projet est estimé à 67 830,00 € HT.

Article 4 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Département du Nord :	ADVB 2026 – Volet Energie :	20 000,00 €
- Métropole Européenne de Lille :	Fonds de concours	27 132,00 €
- Autofinancement de la commune :		20 698,00 €

Article 5 : Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 6 : Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à Chérens, le 3 Juin 2026

Le Maire,
Pascal ZOUTE